



LA

Chapelle de Grange-Blanche

(Suite)

POURTANT, par sa haute situation dans l'administration de la ville de Lyon, par son titre de collateur de la prébende, par ses dons généreux à la chapelle, il était juste que le seigneur de Grange-Blanche fût favorisé de quelques privilèges. C'est ce que comprit fort bien Mgr de Saint-Georges, en lui conservant plusieurs prérogatives.

En effet, pendant qu'Alexandre Prost et les demoiselles Buisson échangeaient mémoire sur mémoire, ces dernières avaient fait appel à leurs voisins, copropriétaires avec elles de la petite chapelle. Ceux-ci s'étaient joints aux ardentcs demoiselles, pour la revendication de leurs droits. Après plusieurs mois d'escarmouches, il y eut une ère d'apaisement. On résolut de part et d'autre de s'en rapporter